



# ***Livret d'accueil***

*Nantes*



Gascogne Sack Nantes 2 rue du Chêne Lassé, BP 253 44 818 - Saint-Herblain Cedex - Tél : 02.40.92.32.50

# **SOMMAIRE**

- ***Historique***
- ***Conseils pratiques***
- ***Qualité/Hygiène***
- ***Risques industriels***



## Bienvenue et présentation

*Ce fascicule vous est destiné. Lisez-le avec la plus grande attention. Il vous communique les éléments essentiels à votre intégration au sein de l'usine.*

# HISTORIQUE

## 1919 :

*Fondée par M. CHUPIN, cette entreprise familiale débute dans le négoce du papier.*

## 1965 :

*Transformation en S.A. et acquisition du site actuel*

## 1966 :

*Décès de M. Clément CHUPIN, sa fille reprend la direction*

## 1972 :

*Les « Papeteries Clément CHUPIN » deviennent une holding financière et c'est la création de « CHUPIN Emballage »*

## 1994 :

*« CHUPIN Emballage » devient une filiale du « groupe Gascogne »*

## 1996 à aujourd'hui :

*la société continue son développement et sa modernisation : achats de nouveaux matériels et réaménagement des locaux*

## Janvier 2007 :

*CHUPIN Emballage et GASCOGNE Emballage fusionnent, une nouvelle société est créée*



## Le site de Nantes, c'est :

- 80 personnes employés sur un site de 16000 m<sup>2</sup>
- Un atelier de fabrication de 7800m<sup>2</sup>
- Un magasin de stockage de 400m<sup>2</sup>
- Une production actuelle de 60 millions de sacs.

# Conseils pratiques

**Accès** : Si vous vous déplacez en bus, prenez la ligne « Beauséjour – Bellevue (73), arrêt Waterman.

**Parking** : un parking est à votre disposition le long de la « rue de la maison neuve », vous devez vous garer en marche arrière, prêt à repartir.

**A votre arrivée** : Annoncez-vous à l'accueil, votre chef d'équipe vous remettra votre badge pointeuse, vous présentera l'entreprise dans son ensemble et son environnement. Il vous communiquera les consignes spécifiques à votre poste. Une formation Sécurité théorique et pratique vous sera délivrée avant la prise de poste.

**A votre disposition** : Votre vestiaire vous sera indiqué par votre chef d'équipe. Des douches et lavabos sont situés dans les vestiaires.

Des distributeurs de boissons et pâtisseries sont présents sur le site de production; munissez-vous de monnaie.



## Horaires des équipes :

**Matin**

**Après-midi**

**Nuit**

**Du lundi au jeudi**

: 5h00 - 13h00

**Le vendredi :**

5h00 - 11h00

**Du lundi au jeudi**

: 13h00 - 21h00

**Le vendredi :**

11h00 - 17h00

**Du lundi au jeudi**

: 21h00 - 5h00

**Le vendredi :**

17h00 - 23h00

# QUALITE / HYGIENE



Parce que nos sacs servent pour 98% des fabrications au conditionnement de produits alimentaires, nos emballages peuvent être la cause de contamination si on ne prend pas quelques précautions : règles d'hygiène, de propreté et de bon sens :

## Concernant les bonnes pratiques de fabrication

- j'utilise uniquement les outils mis à disposition par l'entreprise (par exemple : pas de cutter personnel)
- je préviens mon responsable en cas de bris de verre et respecte les procédures en place
- je préviens mon responsable de toute anomalie constatée ayant une incidence sur l'hygiène et la propreté (fuite d'huile, palettes ou planches moisies ...)
- je porte la tenue de travail mise à disposition par l'entreprise et je la tiens propre
- je laisse tous mes bijoux au vestiaire
- je ne fume pas sur mon lieu de travail
- je me lave les mains après passage aux toilettes ou manipulation de produits salissants (graisse, ...)
- je fais soigner immédiatement mes blessures et je les protège systématiquement.

# QUALITE / HYGIENE

## Concernant l'hygiène et la propreté des locaux

- je veille à la propreté et au rangement de mon poste de travail, et respecte en particulier les gammes de nettoyage
- je jette mes déchets personnels (bouchons d'oreilles, gobelets, ...) dans les poubelles prévues à cet effet
- je respecte les consignes de tri des déchets industriels
- je ne confonds pas rinçage et nettoyage



**AINSI, CHAQUE JOUR, AVEC RIGUEUR, BON SENS ET AUTODISCIPLINE, JE PARTICIPE AU MAINTIEN D'UN BON NIVEAU D'HYGIENE ET DE PROPETE ET J'APPORTE UNE GARANTIE DE SECURITE ALIMENTAIRE A NOS CLIENTS POUR LA PERRENITE DE MON ENTREPRISE.**

# ***RISQUES INDUSTRIELS***

1. ***Introduction***
2. ***Les équipements de protection individuelle (EPI)***
3. ***Le bruit***
4. ***La circulation***
5. ***Les chutes de plain pied***
6. ***Les règles de manutention***
7. ***L'utilisation des palans***
8. ***Les outils à main***
9. ***L'électricité***
10. ***Les produits chimiques***
11. ***Les risques machine***
12. ***En cas d'accident***
13. ***En cas d'incendie***
14. ***Les documents Sécurité***



# Les E.P.I.

Equipelement de Protection Individuelle



## Quels sont les E.P.I. obligatoires ?



**PORT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**  
Gascogne Sack  
CONDITIONS GÉNÉRALES

<b>Dans tout l'atelier.</b> <b>Protection auditive</b> <b>et chaussure de sécurité</b> <b>OBIGATOIRE</b>	
<b>Opérations de manutention</b> <b>Port de gants "BOVIN"</b> <b>OBIGATOIRE</b>	
<b>Manipulation de matériel coupant et perforant</b> <b>Port de gants "ANTI-COUPURES"</b> <b>OBIGATOIRE</b>	
<b>Nettoyage avec des produits chimiques.</b> <b>Port de gants "NAPA"</b> <b>et de lunettes</b> <b>OBIGATOIRE</b>	
<b>Nettoyage à la soudeuse, et brassage</b> <b>Port de lunettes</b> <b>OBIGATOIRE</b>	

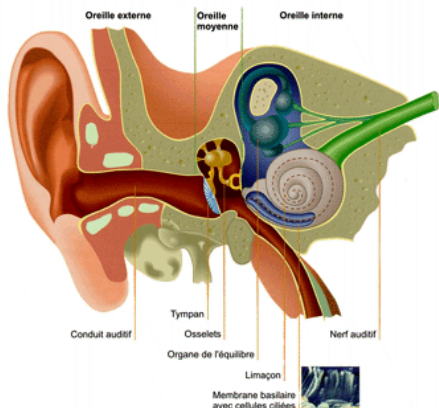


*Pour tout E.P.I., s'adresser au chef d'équipe et penser à les changer dès qu'ils sont défectueux !*





# LE BRUIT



## Fonctionnement simplifié :

*Vent qui fait vibrer des poils au niveau du limaçon. Ces derniers libèrent des ondes vers le cerveau.*

## Surdité :

*C'est quand les poils se couchent et donc n'envoient plus leurs informations vers le cerveau.*



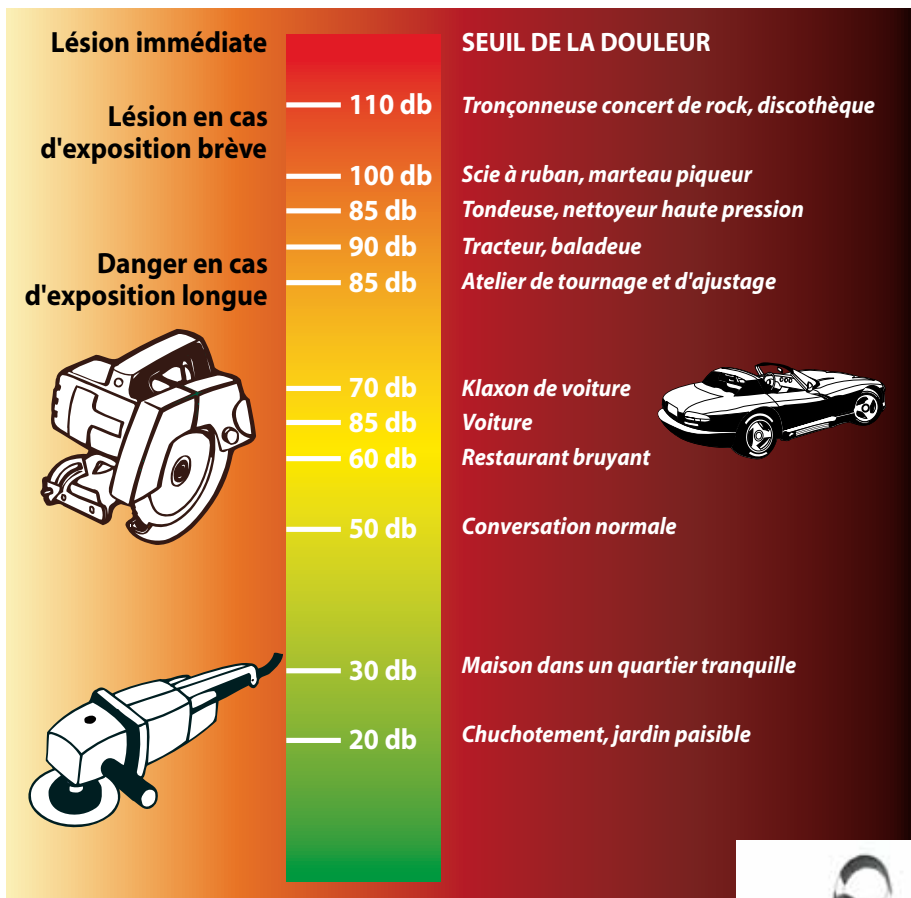
Connaissez vous votre exposition  
au bruit dans l'atelier ?

**De 85dB à 92 dB**

Seuil de danger atteint :  
Port de protections auditives

**OBLIGATOIRE !**

# LE BRUIT



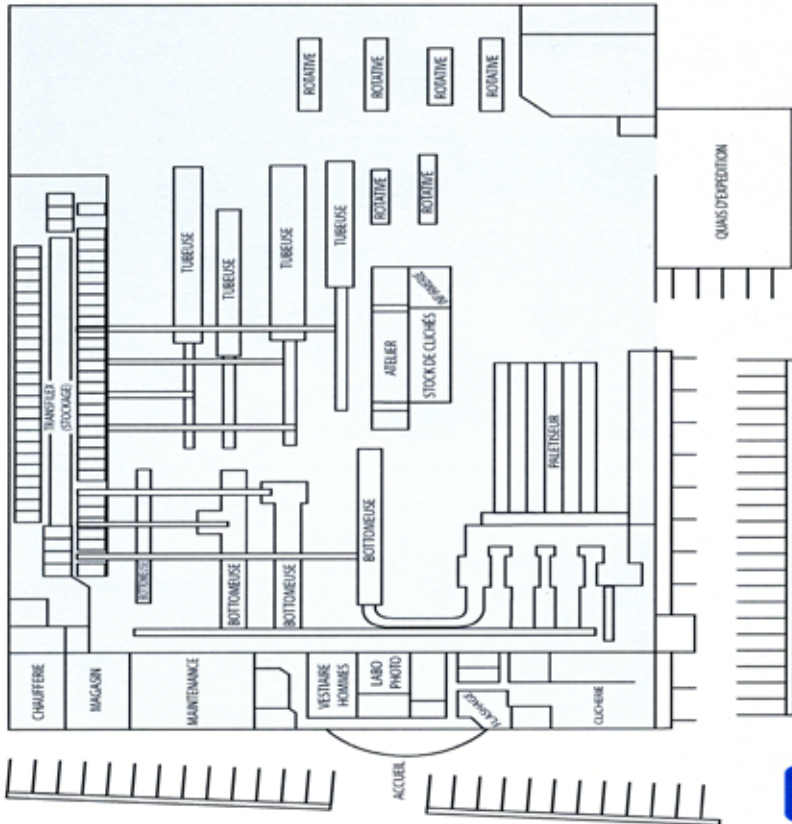
**Seuil de danger!**



# PLAN DE L'USINE

La circulation

ACCUEIL RÉCEPTION  
TÉL. POSTE 339



RUE DE LA MAISON NEUVE

RUE DU CHÊNE LASSÉ

ACCUEIL PRINCIPAL

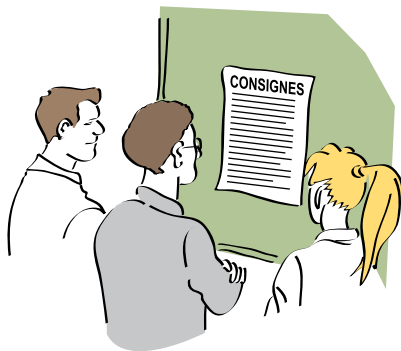
# LA CIRCULATION

## Quels sont vos obligations sur le site ?

- Vous devez respecter le plan de circulation de l'usine et respecter les règles du code de la route
- La vitesse maximale autorisée est de 20 km/h
- Votre prise en charge par la personne visitée se fera obligatoirement à l'accueil de la société
- Les visiteurs doivent s'inscrire sur le registre de présence

## Que vous est-il interdit de faire ?

- De pénétrer dans les ateliers sans être accompagné de la personne visitée
- De fumer sur le site une fois le portail franchi sauf dans la zone extérieure réservée



# *LA CIRCULATION*

**Les accidents avec les engins sont souvent dus au non-respect des règles de bonne cohabitation engins-piétons**

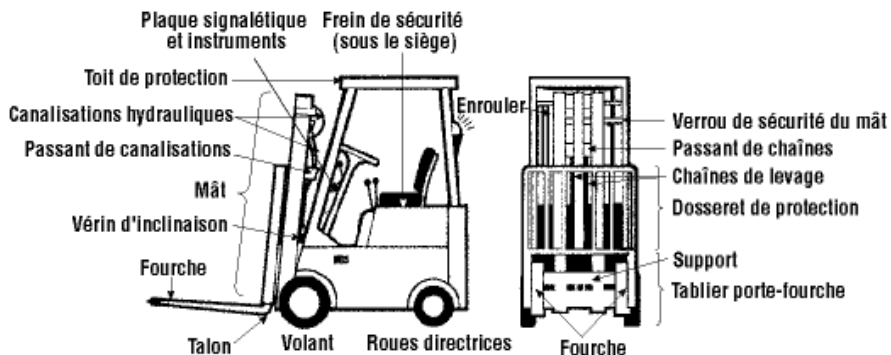
## **Quelles sont ces règles à respecter ?**

- *Respecter les aires d'évolution ou de circulation des engins.*
- *Respecter les règles de conduite.*
- *Adopter sa conduite en fonction de son chargement et de son environnement direct.*



# LA CIRCULATION

## Connaître son engin et vérifier son état général



## Ne pas circuler les fourches hautes !

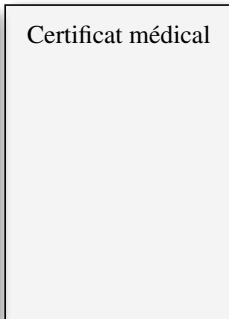


# LA CIRCULATION

Que faut-il pour conduire un engin / un véhicule ?



Certificat médical



... être titulaire d'un CACES,  
d' une autorisation de conduite  
et un certificat d'aptitude  
médicale.

... avoir un permis  
adéquat.

Marcher sur le côté du transpalette !



# ***LA CIRCULATION***

**Faire attention à l'encombrement de la zone !**



**Utiliser les passages piétons !**



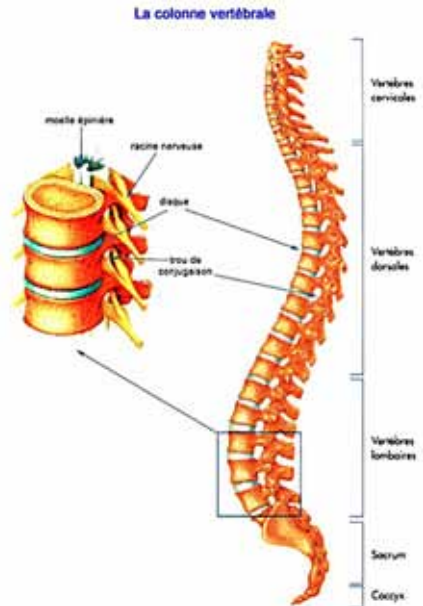


# ***LES CHUTES DE PLAIN PIED***

- **Respecter les zones d'évolution**
- **Respect des zones de stockage dans les usines**
- **Chaque fois que nous voyons un objet au sol, le ranger ou le mettre dans l'endroit prévu à cet effet**
- **Ne pas courir et faire attention où on marche**
- **Dans les escaliers, ne pas se surcharger les bras et tenir la rampe**
- **Tenir son poste propre et rangé**



# LES REGLES DE MANUTENTION



## La manutention

### Les risques :

**Le lumbago :** à cause de l'effet de tenaille créé par les vertèbres lorsque l'on a le dos rond, le disque touche le nerf sciatique et provoque une douleur. Cette douleur n'est pas permanente.

**La sciatique :** à force de mauvaises positions, le noyau projeté contre la paroi du disque fini par se distendre le disque qui vient toucher en permanence le nerf sciatique. Ceci provoque une douleur permanente.

**La hernie discale :** en cas d'efforts répétés, le noyau finit par traverser la paroi du disque, le noyau fait hernie et appuie en permanence sur le nerf sciatique. La hernie discale est très grave. Quand la douleur devient insupportable, une intervention chirurgicale très précise devient nécessaire.

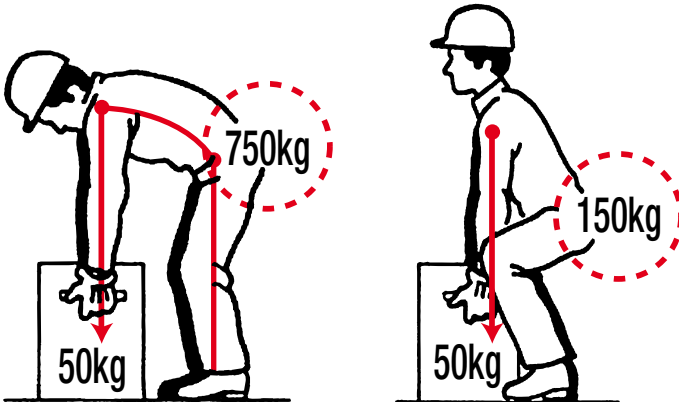
# LA MANUTENTION

**3** principes sont à respecter :

1 *Dos droit*

2 *Jambes pliées*

3 *Stabilité*



Faire attention aussi à :

- *Orientation des pieds*
- *Direction de la poussée*
  - *Choix des prises*

# *UTILISATION DES PALANS*



## **Quelles sont les règles à respecter ?**

- ***Ne pas dépasser la CMU  
(Charge Maximale Utile)***
- ***Veiller au respect de la zone d'évolution***
- ***Vérifier l'accrochage de la charge  
(Faire le tour de la charge)***
- ***Levage et déplacement en souplesse***
- ***Savoir rattraper un balan***
- ***Ne pas confondre arrêt normal et arrêt de  
sécurité***



# LES OUTILS A MAIN

## Flash accident Sécurité

N°2 - 2007

Date : 27 février 2007

Lieu : Mimizan

Récit : *En préparant une bobine, la victime ne portait pas de gants anti-coupures et la bague de sécurité de son couteau Opinel n'était pas mise, la lame du couteau s'est repliée, entaillant le pouce droit de l'ouvrier.*



**+ GANTS**

## Quelles sont les règles à respecter ?

- **Utilisation uniquement de l'outillage fourni par la société**
- **Cutter de sécurité à lame non-sécable**
- **Opinel**
- **Utilisation d'outils en bon état**
- **Gants**

# *L'ELECTRICITE*



**80%**

*des accidents d'origine électrique  
ont lieu en **Basse Tension***

**20%**

*des accidents d'origine électrique  
ont lieu en **Haute Tension***



Et **1** accident sur **3** est **mortel...**

# *L'ELECTRICITE*

**Le corps humain peut être considéré comme un récepteur électrique et la gravité des dommages corporels provoqués par le courant électrique résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs:**

- valeur de l'intensité du courant électrique circulant à travers le corps humain (source d'énergie électrique) (puissance, tension), résistance du corps (milieu dans lequel s'exerce l'activité du travailleur).
- le trajet du courant dans l'organisme (main-main, main-pieds)
- durée du passage du courant électrique à travers le corps humain



# *L'ELECTRICITE*

- *Ne pas intervenir dans une armoire ou sur toutes installations électriques sans habilitation*
- *Maintenir les armoires fermées*

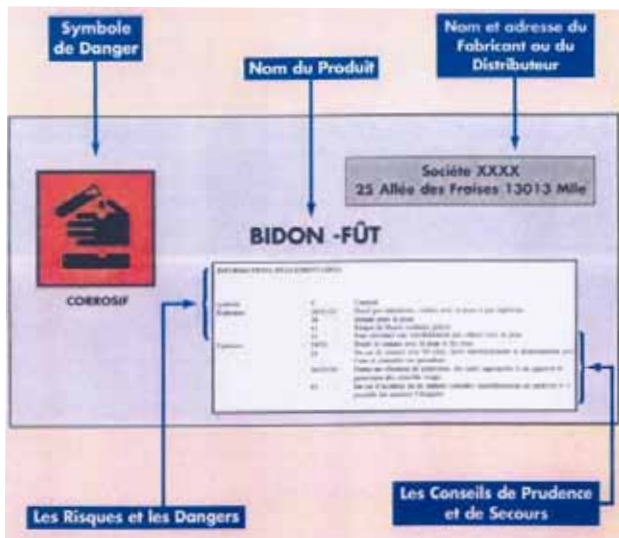




# LES PRODUITS CHIMIQUES

Comment peut-on connaître les dangers d'un produit ?

- En regardant son étiquette.
- Savoir lire une étiquette :



MADE IN CE  
EMB 45053

Code article  
**26 556.290**

R 61-62-20/22-33 S 53-45

**CONTENANCE**  
**1 kg**

UN 1469  
Etiquetage CE  
233-245-9

Utiliser avant :  
**14/08/2006**

N° Lor  
**K130/04049**

**Plomb (II) nitrate**

**T - Toxique**

RISQUE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS À FASTES POUR L'ENFANT. RISQUE POSSIBLE D'ALTÉRATION DE LA FERTILITÉ. ÉGALEMENT NOCIF PAR INHALATION ET INGESTION. DANGER D'EFFETS CUMULATIFS.

Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Xn

F

NAME AND ADDRESS OF MANUFACTURER DISTRIBUTOR OR IMPORTER

**TOLUENE**  
Highly flammable  
Harmful by inhalation

Keep away from sources of ignition - No smoking  
Avoid contact with eyes  
Do not swallow into drains  
Take precautionary measures against static discharges

# LES PRODUITS CHIMIQUES

Les pictogrammes

## Produits très toxiques, toxiques et nocifs



T+ - Très toxique



T - Toxique



Xn - Nocif

Produits dangereux en cas de pénétration dans l'organisme par le nez, la bouche ou à travers la peau.

## Produits irritants



Xi - Irritant

En cas de contact ou d'inhalation ces produits peuvent provoquer une irritation de la peau, une inflammation des yeux ou une irritation des voies respiratoires.

## Produits corrosifs



C - Corrosif

Produits pouvant exercer une action destructrice sur les tissus vivants (peau, yeux, muqueuses).

## Produits inflammables



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable

Solides, liquides ou gaz qui peuvent s'enflammer à l'air et continuer à brûler.

# LES PRODUITS CHIMIQUES

## Produits comburants



O - Comburant

Produits pouvant favoriser ou activer la combustion d'une substance combustible. Au contact de matériaux d'emballage (papier, carton, bois) ou d'autres substances combustibles, ils peuvent provoquer un incendie.

## Produits explosifs



E - Explosif

Ce sont des liquides ou des solides capables d'exploser sous l'action d'un choc, d'un frottement, d'une flamme ou de la chaleur.

## Produits dangereux pour l'environnement



N - Dangereux pour l'environnement

Ce sont des liquides ou des solides capables de causer des dommages à la faune ou la flore ou de provoquer la pollution des eaux naturelles.



# LES PRODUITS CHIMIQUES

Sur le site quelles sont les précautions à adopter pour chaque utilisation de produit?

- Gants et lunettes obligatoires
- Masques de protection respiratoire suivant le poste

Phrases type de risques et de sécurité

## Les phrases R:

nature des risques particuliers attribués aux substances et préparations dangereuses.

## Les phrases S:

conseils de prudence concernant les substances et préparations dangereuses.

Prendre connaissance des fiches de sécurité produit au poste :



		<b>FICHE D'INFORMATION PRODUIT DANGEREUX N° 2</b> <small>Conteneur destiné au transport de classe 3 (10 à 2000)</small>		<small>Série de produits P. 8021 V. 02022 P. 8000</small>
<b>NOUVEAU PRODUIT : ACÉTATE D'ETHYLE DISTRIBUTEUR : CMS HIGH TECH</b>				
<b>CONDITIONS D'EMPLOI</b>		<b>DANGERS</b>		
<b>Conteneur :</b> Bidon de 10kg <b>Utilisation :</b> Oxydant d'entretien <b>Nature du produit :</b> Éviter les traces de colle sur les éléments en fer d'entretien - Tenir à l'écart des récipients identifiés et fermés hermétiquement - Mettre le produit sur un chiffon et jeter sur le sol avant l'entretien complet de la surface.				
<b>PROTECTION COLLECTIVE</b>		<b>EN CAS DE</b>		
<b>Ventilation :</b> Ventiler dans un endroit frais et bien ventilé à l'aide de fans. Interdit en zone de réaction.		<b>Inhalation :</b> Arrêter le sujet au grand air, retirer le sujet et se rincer. <b>Appeler un médecin.</b>		
<b>Contact avec la peau :</b> Utiliser uniquement les équipements adaptés.		<b>Contact avec les yeux :</b> Rincer à l'eau courante pendant et abondamment pendant au moins 15 minutes, et consulter un médecin après. <b>Consultez un ophtalmologiste.</b>		
<b>PROTECTION INDIVIDUELLE</b>				
<b>HYGIENE</b>		<b>Ingestion :</b> Éviter de se parler, de passer, de fumer ou de fumer pendant l'entretien. <b>Lavage :</b> se laver les mains, se laver le visage à l'eau courante. Prendre des appareils respiratoires adaptés.		
<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS</b>		<b>Incendie :</b> Éviter de se parler, de passer, de fumer ou de fumer pendant l'entretien. <b>Contacter un ophtalmologiste.</b>		
<small>Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les déchets seront conservés pour destruction par un organisme agréé agréé.</small>		<b>Contacter un ophtalmologiste.</b>		
		<small>Le chef d'entreprise N° 101</small>		

# ***LES DIFFERENTS TYPES DE MACHINES***

**Port de bijoux interdit !**



# *LES ORGANES DE SERVICES*

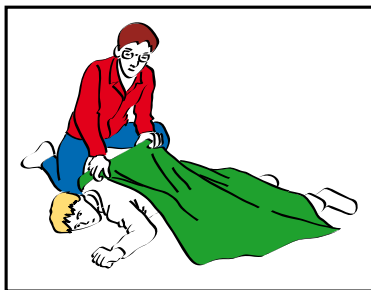


# EN CAS D'ACCIDENT

Le **P.A.S.**



**P**ROTEGER



**A**LERTER



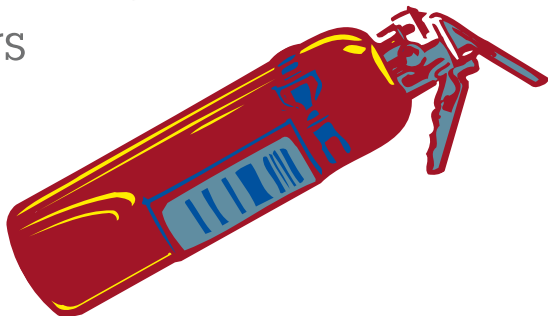
**S**ECOURIR

(Seulement par des secouristes)



# EN CAS D'INCENDIE

## Les extincteurs



**A**

**FEUX SECS :**

BOIS, PAPIERS, TISSUS, PLASTIQUES

**B**

**FEUX GRAS :**

ESSENCE, FIOUL, GRAISSES

**CO<sup>2</sup>**

**FEUX**

**D'ORIGINE ÉLECTRIQUE**

**Pression à l'utilisation**

1. Déplomber
2. Mettre en pression
3. Actionner la poignée

**Pression permanente**

1. Déplomber
2. Actionner la gachette

**Ne pas lutter contre un feu de gaz, sans couper l'alimentation !**

**Attaquer toujours à la base des flammes !**

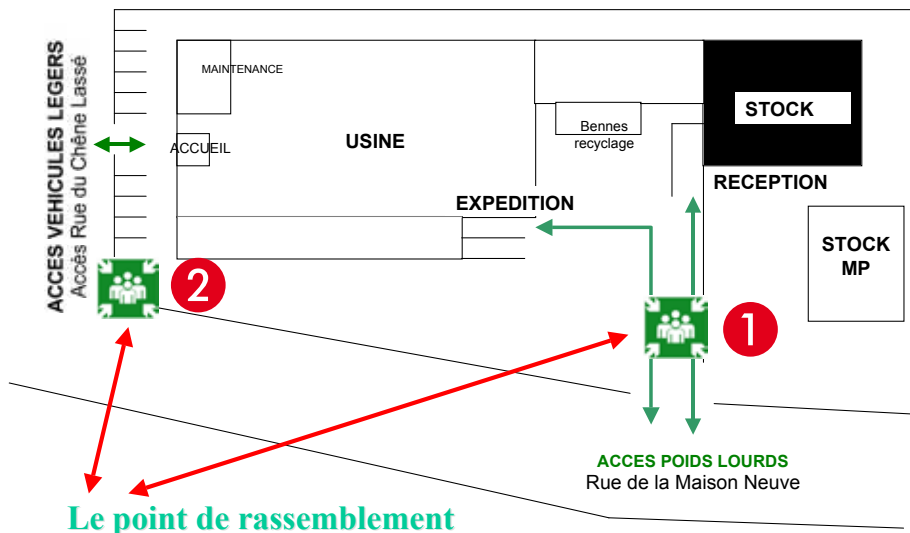




# EN CAS D'INCENDIE

## Les extincteurs

- 1 **Prévenir les pompiers usine**
- 2 **Lutter avec l'extincteur adapté**  
(si vous vous en sentez capable)
- 3 **Suivre les instructions des pompiers usine**
- 4 **Evacuer au besoin le bâtiment**
- 5 **Aller au point de rassemblement** ①  
*Si fumée au feu proche, aller au point* ②



# LES DOCUMENTS SECURITE

## CONSEIL SECURITE

### Suite accidents du groupe en avril

Respecter les procédures de gestes et Postures de l'Assembleur GASCOGNE

Ne pas tirer les bobines

Utiliser les curseurs de sécurité de l'Assembleur GASCOGNE Wood Sure

## CHUPEX ENVIROTEC PREPARATION DE LA COULEE

UNE SEQUENCE D'OPERATIONS

INTERDICTIONS

EXECUTION ET CONTROLE A FAIRE

EN CAS D'URGENCE

EN CAS D'INCIDENT

## CHUPEX ENVIROTEC FEUILLE D'EXPOSITION PROJET DANGEREUX N° 2

NOUVEAU PROJET - ACTEURS D'UNITE

PROJETEUR - CMB HIGH TECH

EXPOSITION D'EMPLIE	EXPOSITION DE
<p><b>Classification :</b> Risque de 18KG</p> <p><b>Effet(s) :</b> Oxygène à l'inspiration</p> <p><b>Scénario de travail :</b> Travaux au dessus de la salle de montage en fin de traitement</p> <p>Explosion possible lors du nettoyage des machines</p> <p><b>PROTECTION COLLECTIVE :</b></p> <p>Utilisations : - Eviter les zones à risque de chute - Eviter les zones à risque de chute</p>	<p><b>EN CAS DE :</b></p> <p><b>Incendie :</b> Arrêter le projet au travail en respectant les consignes de sécurité</p> <p><b>Chute de hauteur :</b> Chercher l'aide des collègues et appeler un médecin</p>
<p><b>PROTECTION INDIVIDUELLE :</b></p> <p>Utilisations : - Porter un casque de sécurité - Porter des chaussures de sécurité - Porter des vêtements de protection</p>	<p><b>EN CAS DE :</b></p> <p><b>Incendie :</b> Arrêter le projet au travail en respectant les consignes de sécurité</p> <p><b>Chute de hauteur :</b> Chercher l'aide des collègues et appeler un médecin</p>
<p><b>HYGIENE :</b></p> <p>Utilisations : - Porter des vêtements de protection - Porter des chaussures de sécurité - Porter des vêtements de protection</p>	<p><b>EN CAS DE :</b></p> <p><b>Incendie :</b> Arrêter le projet au travail en respectant les consignes de sécurité</p> <p><b>Chute de hauteur :</b> Chercher l'aide des collègues et appeler un médecin</p>
<p><b>TRAITEMENT DES DANGERS :</b></p> <p>Ne pas utiliser les machines à l'arrêt Les déchets seront classés pour être traités par un organisme agréé</p>	<p>Le chef d'équipe n° 205</p>

## FLASH ACCIDENT Sécurité

Date : le 02/04/2007

Lieu : NANTES

Résumé :

- La victime a été touchée par une machine en cours de fonctionnement
- La victime a été touchée par une machine en cours de fonctionnement
- La victime a été touchée par une machine en cours de fonctionnement
- La victime a été touchée par une machine en cours de fonctionnement
- La victime a été touchée par une machine en cours de fonctionnement

Conséquences : blessures légères

Actions immédiates :

- rappel immédiat de couper l'alimentation si besoin
- intervenir sur la machine

Arrêt de travail :  OUI  NON

La victime a été soignée de suite et de façon adéquate

## CHUPEX ENVIROTEC POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Intégration de la loi

Politique Environnementale

Planifié mars 2007

# Notes



ACMRvutsribahKFC

*Vous êtes l'acteur de votre sécurité...*

